



MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DE L'URBANISME ET L'HABITAT

-----  
SOUS-DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'URBANISME

-----  
SERVICE REGLEMENTATION ET AUTORISATIONS  
-----

**LISTE DES PIECES  
AUTORISATION DES TRAVAUX VOIRIES  
ANNEE 2017**

Le dossier de demande pour une Autorisation des Travaux Voiries, en un (1) exemplaire, devra comporter les éléments suivants :

- 1-** Un Titre Foncier ou délibération de concession provisoire à retirer auprès de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière,
- 2-** Un plan de situation, établi et certifié par les services compétents de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière, comportant l'orientation, les voies de desserte avec indication de leur nature et de la dénomination,
- 3-** Un plan de masse cadastral établi et certifié par les services compétents de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière,
- 4-** Vue en Plan.